

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 19 février 2007 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Martin Cliche, conseiller

3368-190207 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Fluoration de l'eau

**RAPPORTS**

C.C.U.

. Rapport des permis Janvier 2007

3369-190207 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2007**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2007.

3370-190207 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Numéros 700202 à 700230 | 26 069,06 \$ |
| Numéros 700231 à 700245 | 38 861,62 \$ |
| Numéros 700246 à 700288 | 98 170,57 \$ |
| Numéros 700289          | 6 421,46 \$  |

3371-190207 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de nommer Monsieur Serge Simard à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2007.

3372-190207 **CHALET MONT STE-ANNE – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU BEAU-MONT**

ATTENDU que Chalets Mont Ste-Anne et M. Gaston Paradis ont déposé une esquisse préliminaire pour réaménager la rue du Beau-Mont afin d'enrayer les problèmes de vitesse sur cette artère;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ne s'objectent pas à cette proposition, mais les conditions suivantes devraient être respectées :

- que la superficie du terrain adjacent aux Chalets Mont Ste-Anne ne serve pas d'espace de stationnement comme il se fait durant la période hivernale;
- de minimiser la coupe d'arbre à l'assiette de la rue;
- qu'il n'appartient pas à la municipalité de payer pour ces modifications.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'appuyer la démarche des requérants aux conditions énumérées ci-dessus et à leurs entiers frais.

3373-190207 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1072**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1072 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement No 1071 concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2007 pour modifier l'article 3.1 et le sous paragraphe k) de l'article 5.3.1.* »

3374-190207 **FONDATION DE L'HÔPITAL STE-ANNE DE BEAUPRÉ**

- . Tournoi de golf

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser 4 personnes à participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 8 juin 2007, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP), d'autoriser les membres du Conseil à participer au souper au coût de 55,00 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des frais inhérents.

3375-190207 **TOURNOI DE GOLF L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser quatre (4) personnes de la Ville à participer à l'Omnium de golf du Festival de l'Oie des Neiges, le 1er juin 2007, au Club de golf Le Montmorency, au coût de 440,00\$ et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

3376-190207 **NOMINATION D'UN PROCUREUR AGISSANT DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Attendu la résolution #1901-170303 adoptée le 17 mars 2003 mandatant Me Patrick Simard comme procureur pour représenter la Ville devant la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Attendu la résolution #2671-020505 adoptée le 2 mai 2005 intitulée « Ajustement des honoraires de Me Patrick Simard;

Attendu que Me Patrick Simard a été nommé « régisseur à la Régie du logement » et qu'il ne peut plus assumer la fonction de procureur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

- a) d'abroger les résolutions 1901-170303 et 2671-020505;
- b) de nommer Me Martin Bouffard de l'étude Pothier, Morency et tout autre avocat de la susdite étude comme procureurs pour représenter la Ville de Beaupré devant la cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré à l'exception, le cas échéant, de dossiers particuliers qu'elle pourrait confier à une autre étude d'avocats;
- c) d'accepter le tarif de 700\$ / junior et sénior par séance.

#### 3377-190207 **RÉCEPTION VILLES DE CENTRALITÉ**

Attendu que la réunion des villes de centralité organisée par l'Union des municipalités du Québec se tiendra le 26 février prochain au Château Mont Ste-Anne;

Attendu que la Ville de Beaupré est la ville hôte;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de payer le repas du midi aux membres de l'Union des municipalités du Québec qui participeront à cette réunion des villes de centralité.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

. Aucune

#### 3378-190207 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 20.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe